



Arrondissement de
Pontarlier
Canton de Valdahon

Date de convocation :
04/09/2025

OBJET

CCAS - RA

**Convention de mise à
disposition locaux
croix rouge**

Nombre de membres
en exercice : 14
présents : 8
votants : 7

DECISION

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage :

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 25.48

Séance du 17/09/2025

Président de séance : Mme GUILLEUX, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme FERNIOT, M. ANDREZ, M. ARNAL, M. KURT, M. LAPOIRE,

Etaient absents : M. DUMONT, Mme CHABRIER, Mme BRACHOTTE, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME-VIEILLE, M. MANZONI

Invités : M. GROSJEAN

Secrétaire de séance : M. ARNAL

Procurations de vote :

Contexte

La Croix-Rouge de Valdahon doit adapter son organisation pendant la durée des travaux de ses locaux (environ 12 mois). Le CCAS s'est mobilisé pour soutenir la continuité de ses actions solidaires. Une solution temporaire a été trouvée pour l'épicerie et la distribution, mais il reste nécessaire de disposer d'espaces adaptés pour les équipements et le stockage.

Proposition

La Résidence Autonomie Denise Viennet met à disposition de la Croix-Rouge, à titre gratuit :

- Un garage n°1 et deux locaux situés au -1 de la Résidence,
- Superficie totale : 51,44 m² (16,93 m² + 34,51 m²),
- Adresse : Rue Denise Viennet – 25800 Valdahon,
- Précision : les étagères déjà installées dans le local du -1 restent en place durant la mise à disposition.

La mise à disposition est prévue pour une durée maximale d'un an, ou jusqu'à l'entrée dans les futurs locaux de l'ex-Maison des Notaires actuellement en réhabilitation.

Conditions principales de la convention

- Mise à disposition à titre gratuit,
- Respect des règles d'hygiène, de sécurité et de tranquillité des résidents,
- Prise en charge des éventuelles réparations par la Croix-Rouge en cas de dégradations,
- Facturation spécifique uniquement en cas d'utilisation d'équipements nécessitant une alimentation électrique continue (ex. réfrigérateurs, congélateurs),
- Assurance responsabilité civile obligatoire pour la Croix-Rouge,
- Résiliation possible par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois.

Impact social

Cette mise à disposition permet de maintenir les actions de la Croix-Rouge, qui représentent une aide directe pour 52 familles de Valdahon.

**Le Conseil d'administration autorise la
LE HIR, à signer la convention de mise
de Valdahon.**

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 025-262505787-20250917-25_48-DE

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

